

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON
202410020**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 1er octobre 2024 à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre des membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents :

Mr Dominique MEDAERTS
Mme Marie-Hélène METTAIS
Mr Jean-Louis LOIR
Mr Yann LOLLIER
Mme Laurance BUSSIERE
Mr Gérard PLESSIS
Mr Jean-François LEFEBVRE
Mr Joël DEWULF
Mme Maria DUFROY
Mr Bertrand PECOT
Mr Hugues BOURGAULT
Mr Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mr Vincent MOENS
Mr Claude GENCE
Mr Jean-Baptiste VOISIN
Mr Fabien ARTAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

Objet : Suite du projet PRIAME, Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau

Le SERPN participe à un projet multi-partenarial avec le BRGM-Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'AREAS-Association Régionale pour l'étude et l'amélioration des Sols et l'URN-Université Rouen Normandie en tant que site pilote. Le projet PRIAME : PRIorisation des Aménagements de bétoires et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable.

Ce programme a pour objectif la protection des captages AEP vis-à-vis de la turbidité en système karstique. Il utilise une technologie innovante composé d'un modèle qui simule les flux de sédiments sur les axes de ruissellements en amont des bétoires.

Une convention de recherche et développement partagés avec le BRGM a été établie. Le projet a démarré en 2022. Une partie complémentaire est proposée pour étudier la modélisation sur un période plus longue et affiner le modèle.

Le montant complémentaire serait financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie. Le montant restant du est divisé entre les trois site pilotes.

La Métropole Rouen Normandie prend en charge 50% dans le cadre de la convention sur la BAC Varras Moulineaux. La part finale du SERPN serait de **6 789 € (50% de 13 577 €)**

partenaire	Budget total	cofinancement	AESN	Part / pilote
BRGM	77 300	15 460	49 472	4123
AREAS	25 820		20 656	1721
UNR-MC2	116 000		92 800	7733
total	219 120	15 460	162 928	13 577

Il est proposé d'autoriser le Président du SERPN à :

- Signer la convention de partenariat avec le BRGM pour réaliser le complément d'étude;
- Solliciter les financeurs potentiels pour cette opération ;
- Signer l'ensemble des pièces techniques, administratives et/ou financières relatives à l'opération ;
- Financer l'ensemble de l'étude.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité par le bureau syndical.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,**

